

## ÉDITO



Après le printemps sous confinement et l'automne en état d'urgence sanitaire, nous pensions sortir de cette terrible épidémie.

Les activités associatives ont pu reprendre à la rentrée sous un mode dégradé rendu obligatoire par les mesures sanitaires en vigueur.

Vendredi 18 septembre dernier, par un petit buffet servi à l'assiette et à table (cela étant encore possible), nous avons rendu hommage aux bénévoles qui se sont dévoués dans l'organisation des services proposés aux aînés et personnes isolées durant le confinement, ce fut un moment très agréable et qu'ils soient à nouveau publiquement remerciés.

Et voilà que ce vendredi 30 octobre l'ensemble du territoire se retrouve à nouveau en confinement, les associations qui se maintenaient la tête hors de l'eau avec un service minimum sans buvette ni buffet ont été contraintes de cesser leurs activités.

C'est donc avec beaucoup d'incertitudes que nous voyons arriver les fêtes de fin d'année.

Gardons espoir et profitons de nos proches, même s'il nous faut toujours maintenir les gestes barrières pour protéger nos aînés.

Je vous souhaite de belles fêtes de Noël et vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2021 en espérant qu'elle nous fasse oublier la Covid19.

**ROGER LARGEAUD**  
Maire de Sainte-Néomaye

## PROJET NATURE ET TRANSITION

Nous portons un ambitieux projet de reconquête des zones humides du Pont Neuf au Pont de Bressuire.

La Commission environnement, ouverte aux habitants (s'inscrire auprès de la mairie) a proposé une démarche sur plusieurs axes que nous développerons sur plusieurs années en y associant les habitants, les enfants de l'école et du centre de loisirs ainsi que l'association « fleurs et jardins ».

### ACTIONS PRÉVUES

Préservation des zones humides, reconquête des berges pour un accès aux pêcheurs et promeneurs, plantations de haies, création de vergers communaux, création d'un rucher communal, installation de nichoirs, aménagement de gîtes pour la loutre qui a été repérée sur le secteur du Pont Neuf. Plus de détails dans un prochain bulletin.



## LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public les lundis et les mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les vendredis de 9 h à 12 h.

Monsieur le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

05 49 25 57 13 ou [accueil.mairie@sainte-neomaye.fr](mailto:accueil.mairie@sainte-neomaye.fr)

[sainteneomaye.commune](https://www.facebook.com/sainteneomaye.commune)



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Chaque année nous investissons environ 120000 euros dans des travaux de voirie. Réfection des voiries et trottoirs dégradés, aménagement de sécurité. La programmation de ces travaux fait l'objet de débats et d'études avec le département, propriétaire des routes départementales.

### DERNIERS TRAVAUX RÉALISÉS

#### Plateaux surélevés

- À l'entrée de la Chesnaye : ce secteur où notre radar pédagogique a comptabilisé les vitesses les plus élevées (parfois plus de 100km/h) et où les contrôles de gendarmeries ont été les plus fréquents.
- À l'entrée du bourg : route de St Maixent de trop nombreux automobilistes roulent trop vite à l'approche du giratoire, entraînant un danger pour les usagers.

### PROJETS EN ÉTUDE

- Virage route de St-Maixent où nous constatons chaque année des accidents ; à cet emplacement nous demandons depuis plusieurs années un aménagement sécurisé : en effet, situé hors agglomération seul le département peut décider et engager des travaux. Un récent courrier a été adressé au Président du Conseil Départemental afin qu'il relance ses services.
- Carrefour des Fontenelles - très complexe à accomplir du fait des nombreuses voies qui débouchent sur ce carrefour, le département a réalisé une première étude qui n'a pas été concluante et que vos élus n'ont pas retenue : il s'agissait d'un grand giratoire avec préemption de terrains de riverains ; nous avons demandé au département d'étudier une solution plus simple.
- Aménagement et signalisation au sol pour le parking devant l'Auberge 1800 afin d'optimiser le stationnement et faciliter la circulation du bus scolaire du SITS.



## TRAVAUX ÉCOLE

Les vacances scolaires sont mises à profit pour réaliser différents travaux à l'école, changement des huisseries dégradées, nouvelles peintures et aménagements. Ces travaux sont réalisés en partie par l'équipe d'agents municipaux et par des entreprises néomadiennes.



## RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Un radar pédagogique nous incite à lever le pied, il est installé en permanence sur 4 sites différents.

Les relevés de vitesse aux abords du radar sont très encourageants, chaque usager en est remercié. Un second radar et 4 nouveaux sites d'implantation seront mis en place en 2021.

Attention : il ne faut pas appuyer sur l'accélérateur quand le radar pédagogique n'est pas là ; la gendarmerie effectue régulièrement des contrôles.



# CIVISME ET CITOYENNETÉ

## RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Tout jeune Français, fille et garçon, qui a 16 ans doit se faire recenser, entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois suivants. Il faut se rendre à la mairie avec sa carte d'identité ou son passeport et le livret de famille. La démarche peut être accomplie par le mineur ou l'un de ses parents.



## JOURNÉE DES AÎNÉS

Au regard du contexte sanitaire actuel, nous avons pris la décision d'annuler le repas des aînés, nous en sommes sincèrement navrés.

Nous savons combien les aînés y sont attachés et apprécient d'y participer. Nous sommes nous-même toujours enthousiasmés de partager ce moment à leurs côtés, nous ne voulions pas les mettre en situation de fragilité compte tenu du contexte sanitaire actuel dû au Covid 19.

## J'AIME MON CHIEN... J'EN SUIS RESPONSABLE !

Vous devez ramasser leurs déjections, que ce soit sur les trottoirs, caniveaux et espaces verts.

Les chiens ne sont pas autorisés sur le stade et sur l'espace jeux pour enfants.

## J'AIME MON VILLAGE JE RESPECTE MES VOISINS



JE RAMASSE

## LES DEVOIRS CITOYENS

### ENCORE TROP SOUVENT NOUS DEVONS INTERVENIR POUR DES DÉBOURDEMENTS

#### NUISANCES SONORES

Ce que dit l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2007 - Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils peuvent être effectués :

Les jours ouvrables de 8h00 à 12h et de 14h à 19h00.

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

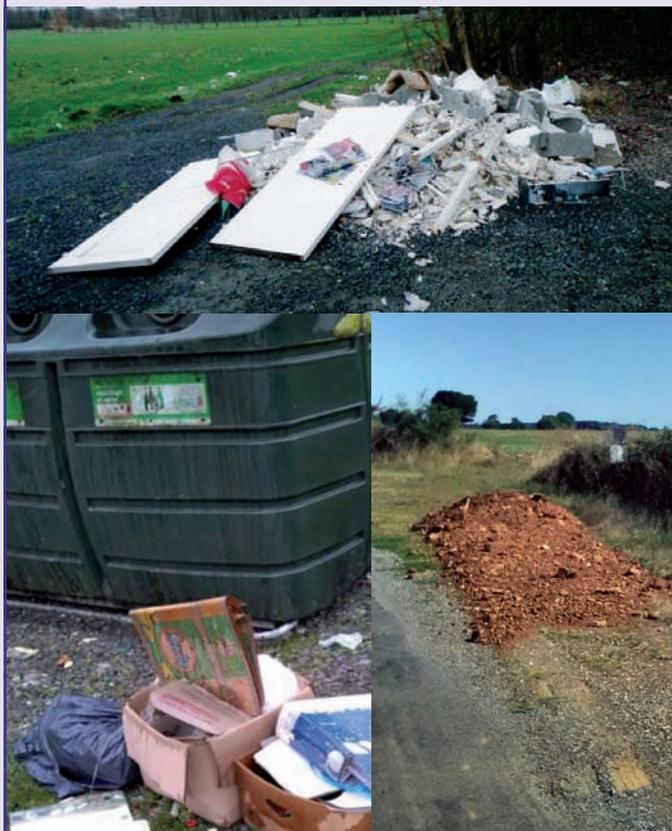
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

#### DÉPÔTS SAUVAGES

Ils sont punis d'une amende forfaitaire de 450 euros ; des caméras de chasse connectées sont disposées à différents endroits et permettent de sanctionner les auteurs de ces incivilités. Il en est de même pour les dépôts de verre à côté du container.

#### BRÛLAGE DE VÉGÉTAUX OU DÉCHETS

En application de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, le brûlage à l'air libre de ces déchets est interdit.



# CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE



## SAISON CULTURELLE LE TEMPLE

L'ouverture de saison s'est déroulée le samedi 03 octobre, la soirée était en partenariat avec votre APE à qui nous avons offert de gérer la buvette et les entrées, l'association a ainsi pu dégager un bénéfice de 1080 euros qui seront consacrés aux activités scolaires de vos enfants.

En première partie nous avons proposé un spectacle pour enfants avec la compagnie Num puis la seconde partie était faite de chansons festives avec le groupe Treizeurs du Mat'.

Les spectateurs étaient au rendez-vous, malgré les contraintes sanitaires, et ont tous passé un agréable moment.

Le spectacle du samedi 21 novembre a malheureusement été annulé en raison du confinement

Le prochain spectacle est prévu le samedi 21 janvier ; nous espérons que les conditions seront réunies pour pouvoir l'organiser.

## VISITE HISTORIQUE

Le samedi 26 septembre, sous la houlette de Jocelyne Germanaz, habitante passionnée par l'histoire locale accompagnée de l'historien créchois Guy Poupin et de Daniel Courant ancien conservateur des musées de Niort, une visite commentée du bourg de Sainte-Néomaye a été organisée avec la Société historique de Niort et l'Association Guillaume-Budé, histoire de la commune, ses ruelles, sa foire aux mules et ses auberges.

Sa charmante petite église, son clocher, sa cloche classée à l'inventaire des monuments historiques et ses peintures murales encore bien présentes ont su attirer l'attention des visiteurs passionnés par l'histoire locale de notre village. Un déjeuner a été servi à la salle des fêtes préparé par l'Auberge 1800.

Les propriétaires de l'Auberge 1800 située sur la place du Champs de Foire, ont permis aux visiteurs de voir l'escalier du 18<sup>e</sup> siècle avant une promenade au coeur du bourg, venelles et rues étroites et les vestiges du premier château du 15<sup>e</sup> siècle.



- ACCA - rejane.dugleux@sfr.fr • AMICALE PÉTANQUE de Ste Néomaye - pierre.marco0856@orange.fr
- APE - ape.ste.neomaye@gmail.com • ASSNR - contactassnr@gmail.com
- BALL TRAP - laurentg.btc@orange.fr • FLEUR ET JARDIN - fleurs.jardins@orange.fr
- GROUPEMENT JEUNE VALLEES 2 SEVRES - gjvallees2sevres@gmail.com
- LA PATTE D'OIE - proust.magali@gmail.com • LES SOURIS VERTES - sourisvertes12@orange.fr
- LES TITOUNETS - titounets@hotmail.fr • MAM STRAM GRAM - 09 87 02 18 83 mamstramgram79260@yahoo.fr
- PING PONG - ppc.steneomaye@free.fr • SAINTE NEOMAYE BADMINTON - snbad79@gmail.com
- VITAL'Gym - gymvolontaire-079113@epgv.fr

